

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30131**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Métiers de l'industrie : mécatronique, robotique (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université d'Orléans, Université de Lorraine, Université de Reims Champagne-Ardenne, Université de Strasbourg, Université d'Artois, Université de Franche-Comté - Besançon, Université de Cergy-Pontoise, Conservatoire national des arts et métiers, Université de Bourgogne - Dijon, Université d'Evry-Val-d'Essonne, Université Claude Bernard - Lyon 1, Université de Nantes, Université Paris-Sud - Paris 11, Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Université de Poitiers, Université de Rennes 1, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, Université de Picardie Jules Verne - Amiens	Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme., Administrateur général du Cnam

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

200 Technologies industrielles fondamentales, 201 Technologies de commandes des transformations industrielles, 255 Electricité, électronique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Conception, contrôle et commande des systèmes complexes mécatroniques
- Mise en place des outils de contrôle et de gestion adaptés aux activités de l'entreprise
- Animation d'équipes et mise en œuvre de la qualité des produits et des procédés.
 - Participer à l'élaboration du cahier des charges de projets transversaux en mécatronique ainsi qu'à la rédaction du document de spécification et à la constitution des dossiers techniques
 - Concevoir et intégrer des systèmes de production automatisés
 - Mettre en œuvre des systèmes de commande et des robots intégrés dans un système de production (programmation, réglage, mise au point)
 - Maîtriser les méthodes et techniques employées dans les réseaux de communication industrielle
 - Participer à l'élaboration du cahier des charges d'un automatisme complexe
 - Concevoir les installations de production en vue de l'intégration de produits d'automatisation et de robots industriels standards
 - Assurer les liens qui permettent de relier les machines de production à l'informatique de gestion
 - Mettre au point et réaliser la maintenance des équipements de vision industriel dans le domaine du contrôle Procéder aux choix techniques et économiques
 - Procéder aux choix techniques et économiques
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
 - Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
 - Développer une argumentation avec esprit critique.
 - Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
 - Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
 - Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
 - Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
 - Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
 - Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
 - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
 - Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
 - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- C28 : Fabrication de machines et équipements n.c.a.
- C26 : Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques
- C27 : Fabrication d'équipements électriques
- C29 : Industrie automobile
- C32 : Autres industries manufacturières
 - Technicien en études et développement de systèmes robotisés ou automatisés
- Technicien d'étude et de simulation de lignes de production automatisées et robotisées
- Technicien d'installation et de mise au point de lignes de production automatisées et robotisées
- Technicien de maintenance de systèmes automatisés et robotisés
- Technicien / Technicienne en mécatronique
- Assistant de projet en bureau d'études, en co-conception et intégration des systèmes mécatroniques
- Assistant(e) ingénieur(e) en pilotage et supervision des systèmes mécatroniques, en maintenance des systèmes mécatroniques

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1206 : Management et ingénierie études, recherche et développement industriel

H2502 : Management et ingénierie de production

I1102 : Management et ingénierie de maintenance industrielle

I1302 : Installation et maintenance d'automatismes

Réglementation d'activités :

En application du II de l'article 21 de l'arrêté du 15 février 2012, modifié pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution, certains établissements permettent la délivrance par l'employeur d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR, catégorie CEO)).

Se référer aux sites web des établissements pour identifier ceux concernés.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 30131 - Usages numériques	<ul style="list-style-type: none">· Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 30131 - Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none">· Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.· Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.· Développer une argumentation avec esprit critique.
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 30131 - Expression et communication écrites et orales	<ul style="list-style-type: none">· Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.· Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 30131 - Positionnement vis à vis d'un champ professionnel	<ul style="list-style-type: none"> · Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder. · Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte. · Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 30131 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> · Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives. · Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale. · Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet. · Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 30131 - Gestion et adaptation des processus de production	<p>Participer à l'élaboration du cahier des charges de projets transversaux en mécatronique ainsi qu'à la rédaction du document de spécification et à la constitution des dossiers techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concevoir et intégrer des systèmes de production automatisés • Mettre en œuvre des systèmes de commande et des robots intégrés dans un système de production (programmation, réglage, mise au point) • Maîtriser les méthodes et techniques employées dans les réseaux de communication industrielle • Participer à l'élaboration du cahier des charges d'un automatisme complexe • Concevoir les installations de production en vue de l'intégration de produits d'automatisation et de robots industriels standards • Assurer les liens qui permettent de relier les machines de production à l'informatique de gestion
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 30131 - Organisation, programmation et réalisation d'opérations de maintenance	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre au point et réaliser la maintenance des équipements de vision industriel dans le domaine du contrôle
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 30131 - Réalisation d'un diagnostic et/ou d'un audit pour apporter des conseils.	Procéder aux choix techniques et économiques

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle-
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Cnam Paris, arrêté du : 24/08/2016
- Université Claude Bernard - Lyon 1, arrêté du : 28/06/2016
- Université d'Artois, arrêté du : 25/06/2015
- Université de Bourgogne - Dijon, arrêté du : 18/04/2017
- Université de Cergy-Pontoise, arrêté du : 03/07/2015
- Université de Franche-comté - Besançon, arrêté du : 20/04/2017

Université de Lorraine, arrêté du : 19/02/2018
Université de Nantes, arrêté du : 19/07/2017
Université de Pau et des Pays de l'Adour, arrêté du : 10/06/2016
Université de Picardie Jules Verne - Amiens, arrêté du : 22/03/2018
Université de Poitiers, arrêté du : 24/09/2018
Université de Reims champagne-Ardenne, arrêté du : 15/05/2018
Université de Strasbourg, arrêté du : 28/08/2018
Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, arrêté du : 03/03/2016
Université d'Evry-Val-d'Essonne, arrêté du : 05/06/2015
Université d'Orléans, arrêté du : 22/05/2018
Université Paris-Est créteil Val-de-Marne - Paris 12, arrêté du : 16/07/2015
Université Paris-Sud - Paris 11, arrêté du : 12/07/2016
Université Rennes 1, arrêté du : 29/06/2017

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

-Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Autres sources d'information :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

[Université d'Artois](#)

[Université de Franche-Comté - Besançon](#)

[Université de Cergy-Pontoise](#)

[Conservatoire national des arts et métiers](#)

[Université de Bourgogne - Dijon](#)

[Université d'Evry-Val-d'Essonne](#)

[Université Claude Bernard - Lyon 1](#)

[Université de Nantes](#)

[Université Paris-Sud - Paris 11](#)

[Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne - Paris 12](#)

[Université de Pau et des Pays de l'Adour](#)

[Université de Poitiers](#)

[Université Rennes 1](#)

[Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines](#)

[Université d'Orléans](#)

[Université de Lorraine](#)

[Université de Strasbourg](#)

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :